

Séminaire « offre hospitalière publique en Seine-Saint-Denis »

Jeudi 1^{er} juillet 2010 – Hôtel du département

intervention de
Pascal Popelin
Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

30 VI 10

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui, dans cette salle des séances du Conseil général de la Seine-Saint-Denis et je vous remercie d'avoir accepté de vous rendre disponibles pour ce séminaire de travail et de réflexion, que nous avons souhaité consacrer à la situation de l'offre hospitalière publique dans notre département.

Vous me permettrez, pour commencer, quelques mots sur le sens et les objectifs de cette initiative, qui pourrait soulever des interrogations de la part de certains d'entre vous.

En effet, le Département ne dispose d'aucune compétence propre en matière d'organisation de l'offre de soins sur son territoire, ni d'aucun pouvoir de décision sur le développement et le renforcement des politiques publiques de santé, qui relèvent, pour leur ensemble, de la responsabilité de l'Etat. Pour autant, nous estimons, avec le président du Conseil général Claude Bartolone, que cette absence de prérogative ne saurait nous contraindre à l'immobilisme. Au contraire et sans doute parce que nous ne sommes pas directement partie prenante, nous considérons que nous pouvons tenir un rôle utile de rassembleur et de facilitateur, par contribuer à relever les défis que présente à elle seule la Seine-Saint-Denis dans ce secteur essentiel pour ses habitantes et ses habitants.

Ces défis, quels sont-ils ? Je les résumerai d'une phrase : plus de malades, moins de médecins qu'ailleurs et des indicateurs qui attestent que cet écart va se creuser dangereusement dans les années à venir, si les bonnes décisions ne sont pas prises à temps.

La Seine-Saint-Denis est tout d'abord menacée de désertification médicale. Ce constat touche tout à la fois les équipements sanitaires -dont le taux est nettement inférieur à la moyenne régionale, il est vrai élevée- et les professionnels de santé, avec un déficit chronique et croissant de médecins, d'infirmiers et de bien d'autres praticiens indispensables. L'offre ambulatoire et hospitalière est en souffrance et nous savons que l'état de la démographie médicale tendra à détériorer davantage ce phénomène, au cours des dix prochaines années, en raison des nombreux départs en retraite attendus, qui ne pourront être suffisamment compensés par l'arrivée et l'installation de nouveaux professionnels, si tant est qu'ils en aient la motivation.

Et pourtant, c'est bien en Seine-Saint-Denis que sont les malades et les pathologies. Dans un contexte où la vulnérabilité sociale d'une partie importante de la population tend à complexifier et à limiter l'accès aux soins et aux dispositifs de prévention sanitaire, les besoins de santé et de prise en charge des habitants du département ne cessent de croître. Les informations épidémiologiques solides, dont nous avons la chance de disposer grâce au travail très minutieux réalisé par l'Organisation régionale de la santé (ORS), en étroite collaboration avec les services du Conseil général, sont -de ce point de vue- alarmantes. Elles font état de la persistance de graves inégalités sociales de santé, qui touchent l'ensemble des départements d'Ile-de-France, mais qui s'avèrent particulièrement

préoccupantes en Seine-Saint-Denis. Je ne citerai que quelques-unes de ces données, objectivées par les tableaux de bord de la santé de l'ORS, actualisés en 2008 :

- le taux de mortalité infantile en Seine-Saint-Denis est une fois et demie supérieur à la moyenne de la région Ile-de-France ;
- la Seine-Saint-Denis est le premier département de France métropolitaine concerné par la persistance des cas de tuberculose ;
- le taux de mortalité prématurée par cancer est globalement supérieur aux moyennes nationales et régionales, et ceci pas seulement dans le segment des cancers dits « professionnels ».

Sans parler des pathologies liées à l'obésité, au diabète, à la nutrition...

Ce constat conduit le Conseil général de la Seine-Saint-Denis à vouloir réaffirmer, avec force, sa volonté de jouer un rôle, pour contribuer à l'amélioration de la prise en charge de la population, ainsi qu'au renforcement de l'accès pour tous à des soins de qualité.

Cette volonté a toujours été portée par le Département. Et même si nous ne disposons d'aucune prérogative en matière d'organisation des soins et d'attribution des moyens, nous agissons concrètement chaque jour -et depuis longtemps- en faveur de la santé. Je pense, en premier lieu, aux efforts déployés depuis plus de quarante ans dans le secteur de la Protection maternelle et infantile (PMI). Avec nos 118 centres de proximité, qui maillent l'ensemble du territoire départemental comme nulle part ailleurs en France, nous offrons un appui de taille pour de nombreuses familles et parfois même un service de santé primaire, dans un contexte politique et social marqué par la restriction de l'offre de soins et la diminution du potentiel financier des ménages. Nous avons aussi fait le choix, puisque l'opportunité nous en était donnée par les lois de 2004 dites « acte II de la décentralisation », de poursuivre certaines missions de santé publique pour le compte de l'Etat. Il s'agit là de la prévention et du dépistage de la tuberculose, ou de la lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles notamment. Ce choix, réengagé en 2008 avec le renouvellement des conventions de délégation avec l'Etat, a permis, je pense, d'assurer la continuité d'actions efficaces, construites en partenariat et dans la durée. C'est la même volonté de partenariat qui a permis, dans le cadre du groupement d'intérêt public du Comité départemental des cancers, la mise en œuvre des programmes de dépistage des cancers du sein et du colon, dont les résultats sont prometteurs.

Nous souhaitons toutefois aujourd'hui aller au-delà. Parce que la situation l'exige mais également, parce que nous sommes, comme les professionnels de l'hôpital public que vous êtes, directement impactés au quotidien par les constats que j'évoquais précédemment. Ils sont en effet de nature à faire peser de lourdes menaces sur la bonne mise en œuvre des responsabilités et des missions importantes qui nous incombent dans le domaine de la Protection maternelle et infantile, de la prévention sanitaire, ou encore de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées. Il n'est qu'à regarder le montant moyen des plans d'aides des bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou de la Prestation de compensation du handicap (PCH), pour s'en convaincre.

Quel peut-être, dans ce contexte, le rôle du Conseil général ?

Nous avons, dans un premier temps, pensé pouvoir être à l'initiative d'une réflexion globale et collective, impliquant l'ensemble des acteurs de la santé du territoire, qu'ils soient libéraux, hospitaliers ou territoriaux, sur les moyens pouvant être mis en œuvre pour contribuer à la consolidation de l'offre de soins proposée en Seine-Saint-Denis. Toutefois, la complexité du sujet, tout comme les contraintes du calendrier électoral à venir, qui limite nos possibilités

d'organisation d'initiatives à compter de septembre prochain, nous ont conduites à différer ce projet d'Assises départementales du soin.

Sans en abandonner l'idée, nous avons jugé nécessaire et réaliste de procéder par étapes, en abordant d'abord les spécificités de l'offre hospitalière publique, garante de l'accès du plus grand nombre aux dispositifs de soins. J'ai, à ce titre, demandé au service départemental de la prévention et de l'action sanitaire de rencontrer tous les représentants de ces structures, ainsi que ceux de l'université Paris XIII et de la faculté de médecine de Bobigny. Avec le président du Conseil général, nous avons par ailleurs eu personnellement l'occasion d'échanger avec la plupart d'entre vous. Ces échanges préalables à notre séminaire de travail d'aujourd'hui, ont constitué une contribution très utile et je vous remercie d'avoir accepté d'y consacrer du temps. Ils nous ont permis d'approfondir notre connaissance des divers enjeux auxquels vous êtes confrontés, de la cohérence, mais aussi parfois des différences de certaines approches, de la vision que les uns ont des autres. Nous avons pu ainsi réfléchir avec plus de précision sur l'engagement qui pourrait être le nôtre, à vos cotés.

Je ne détaillerai pas ici, l'ensemble des problématiques abordées lors de ces contacts, mais je veux en retenir un seul élément, qui me semble tout à fait primordial. Les hôpitaux publics de Seine-Saint-Denis, qu'ils dépendent de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) ou pas, rencontrent tous les mêmes difficultés, avec pour certains d'entre eux, quelques spécificités à la marge. Vous partagez également tous la même ambition d'être en situation de garantir demain aux patients que vous accueillez, les meilleurs soins possibles, tout en respectant les contraintes de rationalisation et d'économie qui vous ont été imposées par les réformes successives. Vous dressez les mêmes constats et exprimez les mêmes inquiétudes.

Pour espérer obtenir des réponses à vos attentes communes et légitimes, dans un contexte plutôt porté d'une manière globale à la restriction qu'au développement, ma conviction est qu'il est indispensable que vous développiez de manière plus soutenue des logiques de travail en commun, de coopération et de concertation. Vous appelez tous cela de vos vœux et si le Conseil général de la Seine-Saint-Denis peut vous y aider, nous aurons déjà fait là œuvre utile !

La loi hôpital, patients, santé et territoires (HPST) a eu pour effet de modifier en profondeur le fonctionnement des structures hospitalières publiques. Chacun peut en penser ce qu'il veut, mais elle s'impose à tous aujourd'hui. La refonte des autorités compétentes en matière d'organisation des soins qui en découle, constitue néanmoins une opportunité, une véritable fenêtre de tir, qui nous offre collectivement l'opportunité de défendre ensemble les intérêts des établissements de la Seine-Saint-Denis, si nous savons nous appuyer sur des projets pertinents, réalistes et concertés.

Tel est le sens de l'initiative que nous avons prise de vous réunir aujourd'hui. Tel est le sens de l'échange que le président du Conseil général et moi-même aurons tout prochainement avec Claude Evin, nouveau directeur général de l'Agence régionale d'hospitalisation.

Dans quelques instants, les représentants du service départemental de la prévention et de l'action sanitaire vont présenter un bref état des lieux de l'offre hospitalière publique de notre département, ainsi qu'une analyse des besoins prioritaires de la population qu'ils ont pu dresser, à partir des éléments et des documents dont ils disposent.

Mais avant, comme nous en avons convenu, je donne la parole aux représentants de chacun des sept hôpitaux publics que compte la Seine-Saint-Denis, ainsi qu'au représentant de l'université, pour une présentation synthétique de leur approche de ces problématiques.